District de l'Yonne de Football
10 avenue du 4ème R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 316 CDA 21

Réunion restreinte du 27 juin 2022 à 19H30

Présents : MM. CHANUDET – GUIDOU – MALDOU – MALKI – MOLINES – PINGUET et VIÉ

Excusé(e)s : FRONT - GIL et MOREL

Philippe Chanudet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

1-Point sur les effectifs par catégorie pour la saison 2022/2023 - Classements

Comme fortement pressenti dans le courant de la saison, la CDA n'a pas pu observer l'ensemble de ses effectifs. Par conséquent la CDA décide :

-Il n'y aura aucun classement, sur aucune catégorie
-Il n'y aura aucune rétrogradation sportive

Au regard des effectifs prévisionnels 2022/2023, la CDA décide :
-2 arbitres D2 seront promus en D1
-2 arbitres D3 seront promus en D2
Ces promotions seront établies sur la base des observations effectuées, ainsi que du respect des obligations administratives de chaque arbitre.

L'ensemble des arbitres stagiaires ayant validés la formation pratique seront proposés au Comité de Direction en tant qu'arbitres D3.

2-Réunion CDA plénière

La prochaine réunion plénière se tiendra vendredi 8 juillet, à 19H15, au siège du District.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Le Président
Philippe Chanudet

Le Secrétaire
Guillaume Vié

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et aux articles 188 et 190 des R.G. »